



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour enfants

Question écrite n° 24518

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la bonification de 10 % des retraites distribuée à tous les retraités ayant élevé au moins trois enfants quels que soient leurs régimes sociaux. Cette répartition au pourcentage est injuste et accentue l'inégalité de traitement des familles. En effet, une pension mensuelle de 2 000 F sera majorée de 200 F et celle de 10 000 F de 1 000 F alors que les coûts d'éducation et de formation des enfants auront été identiques pour chaque famille. Dans un souci d'égalité, elle lui demande s'il n'est pas souhaitable de verser une somme identique à chaque bénéficiaire et ce sans remettre en cause le financement propre à la bonification.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24518

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 551